



QU'EST-CE QUE LE  
CONSENTEMENT  
LIBRE, INFORMÉ ET  
PRÉALABLE (CLIP) ?

**LE CLIP** est un outil essentiel pour s'assurer du respect des droits des communautés pouvant être concernées par un projet, notamment en matière d'accès aux terres et aux ressources. Avant de lancer un projet, le processus CLIP permet d'identifier les communautés et de s'assurer que tous les points de vue au sein de ces communautés sont représentés et pris en compte dans le cadre d'un processus décisionnel inclusif.

Le processus CLIP vise à obtenir le consentement collectif des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL) et adopte le plus souvent une Approche Basée sur les Communautés et leurs Droits (ABCD), en s'assurant que les PACL prennent une décision dans leur meilleur intérêt social, culturel et économique. Ceci inclut notamment les questions d'utilisation et d'accès à la terre et aux ressources naturelles.

Les Peuples Autochtones (PA) sont des populations détentrices de droits, qui s'identifient comme autochtones. Elles peuvent avoir un lien historique avec leur territoire, et sont souvent victimes de marginalisation et/ou d'exclusion. Les Communautés Locales sont des populations détentrices de droits vivant dans la zone d'un projet et qui partagent souvent une identité et des intérêts économiques communs.



**LE CONSENTEMENT** implique une décision collective prise par la communauté concernée par un projet. Le consentement doit être obtenu à travers un processus convenu et culturellement approprié. C'est une décision librement consentie qui peut être «oui», «non» ou «oui, sous conditions».

Le consentement n'est pas un événement unique et peut être donné ou refusé par étapes si les détails du projet changent ou si de nouvelles informations sont obtenues.

La logique d'une ABCD est de s'intéresser aux droits plus qu'aux besoins des communautés. Cela permet aux PACL de revendiquer leurs droits et favorise le renforcement des capacités de ceux qui sont en charge de veiller au respect de ces droits.

**LIBRE** signifie que le consentement doit être donné volontairement, sans contrainte, coercition ou manipulation. Le CLIP est un processus conçu en partenariat avec les communautés, sans qu'aucune attente ni aucun délai ne soient imposés.

**INFORMÉ** implique que les informations fournies aux communautés sont accessibles, transparentes et précises. Les langues locales doivent être utilisées et le format doit tenir compte des cultures, us et coutumes locales. Le processus CLIP requiert un partage d'informations continu, qui doit se poursuivre ensuite, tout au long du projet.

**PRÉALABLE** signifie que le consentement doit être obtenu avant le début de toute activité, durant le développement du projet. Suffisamment de temps doit être donné aux PACL pour accéder à toutes les informations concernant le projet et ses impacts potentiels, et les comprendre.

Les éléments constitutifs du processus CLIP sont interconnectés et ne peuvent être traités de manière indépendante.

# LE PROCESSUS CLIP DE LA WCS

Le processus CLIP de la WCS a été le premier à être validé par le gouvernement du Congo

Ne partez pas du principe que tous les groupes partagent les mêmes vues ou opinions. Il peut être nécessaire de demander des réunions séparées avec différents groupes, comme les jeunes, les femmes ou les PA. Des mesures spéciales pourraient être nécessaires pour créer des espaces sûrs permettant à chacun de participer.

**ÉTAPE 1** - Identifiez les communautés qui seront concernées par le projet ou l'activité proposée. Utilisez différentes sources d'information pour inclure tous les bénéficiaires potentiels, notamment ceux qui sont marginalisés ou sous-représentés.

**1.1** Décidez des critères de sélection du site et recueillez des informations préliminaires sur la population. Identifiez les PACL concernés et leurs représentants. Notez qu'il peut y avoir d'autres groupes qui seront identifiés plus tard dans le processus du CLIP.

**1.2** Planifiez avec les communautés des discussions sur le projet. Travaillez avec votre équipe pour vous assurer que tout le monde comprend les garanties sociales, les objectifs du projet et le processus CLIP avant de rencontrer les PACL.



Des vidéos, comme [celle-ci](#), peuvent aider à faire comprendre ce qu'est le CLIP.

**ÉTAPE 2** - Menez des activités de sensibilisation au CLIP. Expliquez qui ou ce que votre organisation représente ainsi que la nature du projet. Insistez sur l'importance que votre organisation donne au CLIP

**2.1** Intéressez-vous aux lois locales et impliquez les autorités locales pour identifier ce qui est légalement contraignant en matière de CLIP dans le pays où se déroule le projet.

**2.2** Menez des activités de sensibilisation sur le projet proposé. Organisez plusieurs réunions pour expliquer les buts et objectifs du projet tout en identifiant les impacts positifs et négatifs potentiels pour la communauté. **Décrivez le processus du CLIP et son fonctionnement.** Répondez à toute question concernant le projet ou le processus CLIP.

**2.3** Rencontrez les PACL pour jauger leur niveau d'intérêt à participer au projet proposé et au processus du CLIP

**2.4** Évaluez les besoins des PACL qui ont exprimé leur intérêt à participer au processus du CLIP en termes de renforcement des capacités. De quel type d'assistance auront-ils besoin pour pouvoir participer pleinement et comprendre le processus ?

**2.5** Développez un plan de communication participatif pour établir une communication transparente, opportune et efficace entre vous et la communauté tout au long du processus du CLIP et tout au long du projet.

La communication ne s'arrête pas au processus du CLIP. Des réunions régulières doivent avoir lieu à un moment et dans un lieu qui répondent aux différents besoins des PACL concernés.



## LE PROCESSUS CLIP DE LA WCS

De nombreux PACL ont des systèmes de gouvernance propres, avec des degrés d'autonomie divers, parallèlement au gouvernement national ou étatique. Il est important de travailler avec ces systèmes pour obtenir un CLIP légitime

Le consentement peut être obtenu par consensus ou majorité, et implique toujours la participation et la représentation de tous les groupes : hommes, femmes, PA, jeunes, personnes âgées et handicapés.

**ÉTAPE 3** - Identifiez les mécanismes de prise de décision et concevez le modèle de CLIP en partenariat avec la communauté. Le processus de prise de décision concernant le projet ne sera légitime que s'il est conçu conjointement avec la communauté.

**3.1** En consultant les PACL concernés, identifiez les processus de prise de décision formels et informels existants dans la communauté.

**3.2** Convenez de mécanismes de prise de décision appropriés que le projet suivra. Assurez-vous de tenir compte des opinions de tous les groupes concernés, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, et les personnes autochtones.

**3.3** Collaborez avec la communauté pour concevoir un processus par lequel la communauté peut donner, et retirer, son consentement.

**ÉTAPE 4** - Collectez des informations complémentaires pour le processus CLIP. En recueillant et en partageant ces informations, vous fournissez à la communauté les détails dont elle a besoin pour prendre une décision informée.

**4.1** En utilisant la cartographie participative, documentez la situation économique, sociale et environnementale des PACL et faites des projections pertinentes pour le projet proposé. .

**4.2** Réalisez des évaluations participatives de l'impact social et écologique avec les communautés.

**4.3** Développez conjointement des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de progrès environnementaux et socio-économiques pour mesurer l'impact du projet. Préparez un plan pour partager ces indicateurs avec la communauté tout au long du projet.

**4.4** Par le biais de réunions itératives et de groupes de discussion, discutez des résultats de l'évaluation d'impact (4.2, 4.3) et de la cartographie participative avec les communautés.



N'imposez pas de calendrier ou de date butoir. Donnez à la communauté le temps de se réunir pour discuter des détails du projet et de ses éventuelles préoccupations.

**STEP 5** - Adaptez le projet ou le plan d'activité proposé pour parvenir à un accord avec les PACL. Cette étape est essentielle pour s'assurer que vous et la communauté avez une compréhension mutuelle des buts et objectifs du projet avant de commencer les activités du projet.

**5.1** Modifiez le projet en fonction des informations recueillies aux étapes 3 et 4. Présentez des documents et des informations aux PACL pour discussion, commentaires et réactions. Si nécessaire, organisez plusieurs réunions avec tous les groupes pour vous assurer que la communauté est bien informée des détails du projet.

**5.2** Ré-examinez, ajustez et validez les éléments du projet proposé avec les PACL. Documentez les besoins identifiés par les PACL qui doivent être inclus dans le projet.

**5.3** Commencez le processus d'obtention du consentement de la communauté et travaillez avec votre organisation sur le projet et les activités spécifiques. Documentez l'obtention du consentement d'une manière culturellement appropriée. Si le consentement n'est pas obtenu, examinez les besoins ou les suggestions identifiés par les PACL et adaptez les activités du projet en conséquence.

## LE PROCESSUS CLIP DE LA WCS

**ÉTAPE 6** - Élaborez conjointement un mécanisme de réparation des griefs (GRM). La mise en place d'un GRM garantit que les PACL disposent d'un moyen de soumettre des griefs et de communiquer avec votre équipe. C'est aussi un moyen de prévenir les problèmes potentiels en identifiant les préoccupations avant qu'elles ne deviennent trop sérieuses.

Le mécanisme de réparation des griefs (GRM) est un outil utilisé pour communiquer avec la communauté et répondre à toute préoccupation liée au projet. Tout comme le processus du CLIP, le GRM permet aux communautés d'exercer leurs droits.

**6.1** En collaboration avec la communauté, établissez un système de suivi des griefs culturellement approprié et accessible pour traiter les griefs liés au projet. Veillez à inclure les contributions de tous les groupes de la communauté affectée, y compris les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les PA et tout autre groupe potentiellement marginalisé.

**6.2** Affectez du personnel spécifiquement au GRM et créez une base de données sécurisée pour suivre et contrôler les griefs depuis leur soumission jusqu'à leur résolution. Veillez à inclure un processus de résolution accéléré pour les griefs graves, comme les violations des droits de l'homme.

Il n'est pas toujours approprié de se fier aux signatures ou à la documentation vidéo pour obtenir le consentement. Veillez à discuter avec la communauté des options culturellement acceptables et convenues (voir étape 3.3).

# LE PROCESSUS CLIP DE LA WCS

**ÉTAPE 7** - Effectuez un suivi et une évaluation participatifs pendant toute la durée du projet. Le responsable du projet doit s'assurer que les communautés concernées sont régulièrement informées de l'avancement du projet. Les communautés doivent avoir l'occasion de poser des questions sur le projet de manière régulière.

**7.2** Effectuez un suivi et une évaluation participatifs pendant toute la mise en œuvre du projet. Traitez les doléances et procédez à des ajustements, si nécessaire.

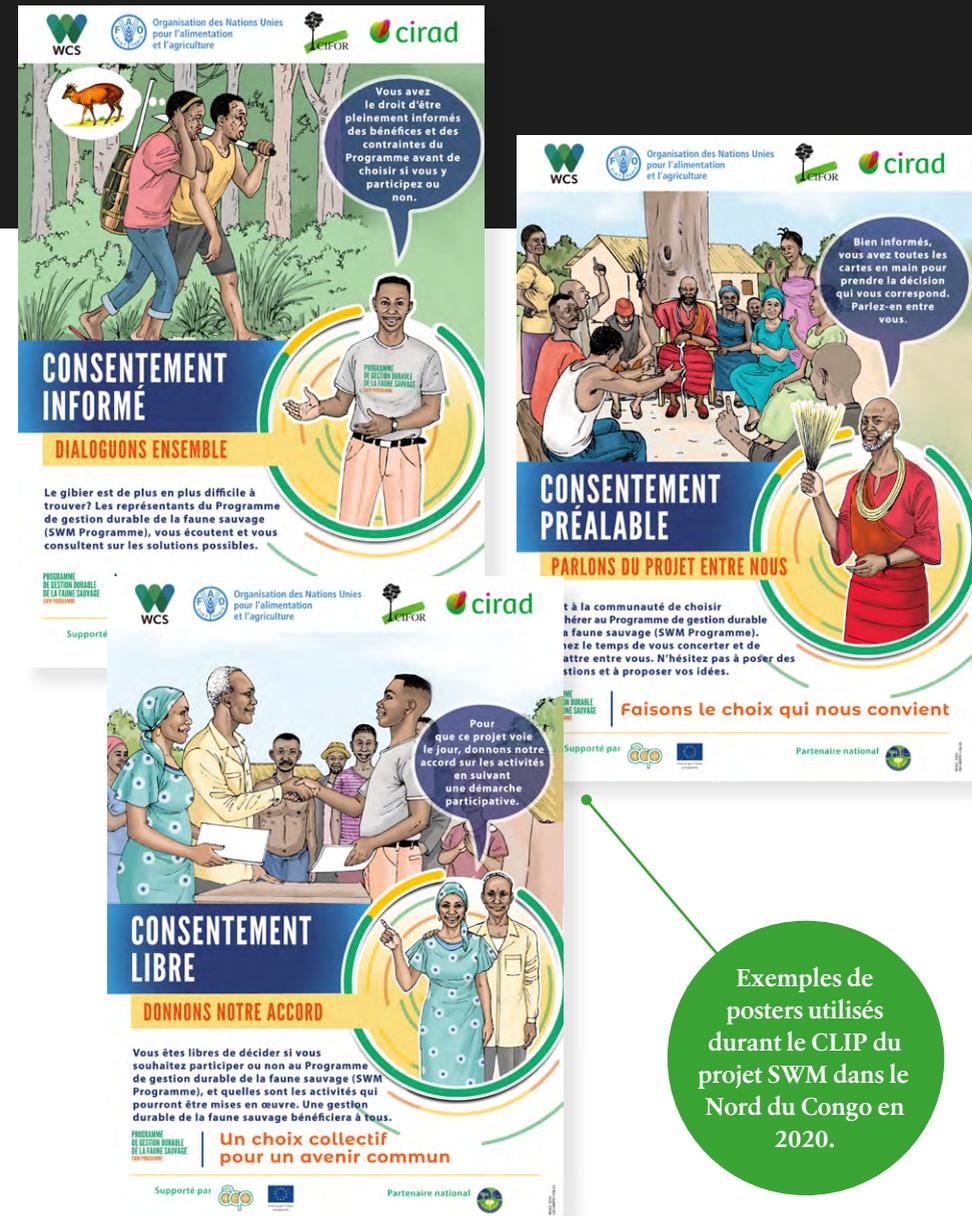
**7.1** Développez un système de suivi et d'évaluation participatif. La participation des PACL au suivi du projet doit être garantie et l'approche doit être convenue par toutes les parties.

**7.3** Organisez conjointement des réunions de révision régulières avec la communauté et toutes les autres parties prenantes. Documentez et archivez les réunions, les préoccupations et les communications.

**ÉTAPE 8** - Examinez les réalisations du projet et les leçons apprises. Pendant le processus CLIP et une fois terminé, il est utile de documenter les leçons apprises. Cela peut aider à guider et à améliorer les actions futures de votre organisation, et à réduire les risques potentiels.

**8.1** Documentez les leçons apprises tout au long du processus du CLIP. Incluez les points forts et les points faibles.

**8.2** Partagez les réalisations du projet avec toutes les parties prenantes et décrivez toute possibilité d'amélioration.



Exemples de posters utilisés durant le CLIP du projet SWM dans le Nord du Congo en 2020.

Pour plus d'informations, contactez :  
**Dr. Margit Bertalan** - mbertalan@wcs.org,  
 Coordinatrice régionale des garanties sociales.

